

Image not found or type unknown



Gardien d'immeuble et exploitation d'un système sécurité incendie

Par **siwalik**, le **30/03/2015** à **09:43**

Je suis Gardien d'immeuble cat B, coeff 255.

Mon employeur a fait installer dans la loge une centrale de sécurité incendie et dans un tableau de report dans le logement de fonction. L'actionnement de tout déclencheur manuel, ou la détection d'un début d'incendie par tout détecteur, m'alerte ainsi et m'impose une intervention.

Quel est le régime de l'exploitation de cet équipement ?

Mon coefficient doit-il être révisé ? Quelles sont mes obligations et responsabilités pendant mon temps de repos notamment ? Merci